



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soudan

Question écrite n° 9662

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les graves violations des droits de l'homme au Soudan liées au ravage de la guerre. Il semble, en effet, d'après un récent document d'Amnesty International, que toutes les parties impliquées dans le conflit font preuve de cruautés dans leurs attaques contre les civils. Un déplacement forcé des populations s'accompagne de milliers d'exécutions extrajudiciaires, de viols et d'enlèvements de femmes et d'enfants. Les atteintes aux droits de l'homme se perpétuent en dépit des appels répétés des organisations humanitaires. En conséquence, il lui demande quelles sont les actions que le Gouvernement compte mener ou poursuivre pour faire respecter les droits fondamentaux des personnes.

Texte de la réponse

La France est consciente de la gravité des atteintes aux droits de l'homme perpétrées au Soudan. Le gouvernement de Khartoum mène une politique systématique de violations des droits de l'homme que dénoncent, à juste titre, les organisations, telle Amnesty International. Aux exactions commises tant dans le Nord du pays qu'au Sud s'ajoutent celles commises par les différentes factions de la rébellion sudiste. La situation de guerre civile qui règne dans le Sud est, en outre, à l'origine d'une catastrophe humanitaire de grande envergure dans le Sud Soudan. La France dénonce systématiquement la politique menée par le gouvernement soudanais. Elle a voté la résolution de la Commission des droits de l'homme du 10 mars 1993 qui dénonce la gravité des atteintes aux droits de l'homme perpétrées au Soudan. De plus, la France a coparrainé la résolution votée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1993. Dans le cadre européen, la déclaration du 21 juin 1993 du Conseil européen a permis de réaffirmer la position sans ambiguïté des Douze vis-à-vis des violations des droits de l'homme au Soudan. La France a décidé que le Soudan serait une priorité pour son aide humanitaire. Depuis le début de l'année 1993, 5,5 MF ont ainsi été consacrés au Soudan par le ministère des affaires étrangères au titre de l'aide d'urgence humanitaire. En 1994, la France financera un programme de réhabilitation de l'hôpital de Malakai ainsi que des projets dans des zones contrôlées par les factions du SPLA.

Données clés

Auteur : [M. Janquin Serge](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9662

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4675

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 718